



EXTRAIT DE PÉTITION

(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 69 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes de Napierville et des municipalités environnantes

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT le trafic excessif de camions lourds et voitures qui a cours sur la route 221 à la sortie du village de Napierville en direction de Lacolle;

CONSIDÉRANT le changement de vitesse soudain (de 90 km/hr à 50 km/hr) près de l'emplacement de l'édifice situé au 167, rue Saint-Jacques (École de danse CréaDanse et SRSOR);

CONSIDÉRANT QUE plusieurs piétons, dont plusieurs enfants, tentent de rejoindre dangereusement l'édifice situé au 167, rue Saint-Jacques à leurs risques et périls;

CONSIDÉRANT QUE, depuis 2006, plusieurs requêtes ont été déposées auprès de la municipalité de Napierville et du ministère des Transports afin de remédier à cette situation, sans succès;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons à l'Assemblée nationale d'exiger du ministre délégué aux Transports ainsi qu'aux élus de la municipalité de Napierville de prolonger le trottoir existant et de mettre en place une traverse piétonnière à la sortie du village afin de rejoindre de façon sécuritaire l'édifice au 167, Saint-Jacques (École CréaDanse et SRSOR).

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Stéphane Billette, Huntingdon

11 mai 2011

Date